

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du lundi 17 octobre 2022
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement

Personnes excusées: Monsieur l'IEN HV6, Mme MONDOLLOT,

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau conseil d'école : présentation, fonctionnement, vote
2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
3. Fonctionnement de l'école : effectifs et répartition, règlement intérieur de l'école, aménagements/travaux, remarques.
4. Santé et Sécurité à l'école : - les règles sanitaires en lien avec la COVID
- les 2 PPMS plans de mise en sûreté/alerte incendie + Vigipirate
5. Le suivi des élèves : PPS, évaluations nationales, APC, liaison école-famille
6. Les projets de l'école : - le projet d'école dont la partie E3D
- les autres projets
7. Compte rendu financier de la coopérative.
8. Questions diverses

En annexes feuilles d'émargement

Avant de commencer à proprement dit ce conseil d'école, le directeur souhaite faire part de son enthousiasme pour cette nouvelle année scolaire pour le travail qui sera mené avec les différents partenaires de l'école (parents, APE, RPE, la mairie avec ses différents services et l'équipe éducative (enseignants et AESH) avec qu'il a un réel plaisir à retrouver tous les jours et de faire avec elle.

La séance est ouverte à 18h47

le Directeur prie de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur l'Inspecteur, Mme MONDOLLOT,

Mme DOUTRE (RPE) assure la prise de notes de ce conseil d'école. Le directeur l'en remercie.

1. Installation du nouveau conseil d'école présentation et fonctionnement :

➤ Présentation des différents membres présents :

tour de table de présentation et des missions :

-l'association RPE, les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes : 18

Titulaires

	Niveau	Classe	Nom	Elève
1	CE1/CM1	GUILMAN/TEXIER	GRARD Sylvie	Martin/Clémence
2	CM1	TEXIER	BRICAUD Magali	Alexis
3	CM2	TEXIER	FAVAREL Caroline	Louise
4	CE2	CHAPUT	THOMAS Patrice	Aurea
5	CE1/CM2	DE BEAUNAY/LAPIERRE	BERSIN Agnès	Margaux/Héloïse
6	CM1/CM2	LALLOUE/LAPIERRE	COURIVAUD Isabelle	Eliam/Izia
7	CE1	DE BEAUNAY	ROUBI Géraldine	Haroun
8	CM1	TEXIER	LEYSSENE Anne-Laure	Camille
9	CP	BALLOT	MORTIER Cécile	Jules
10	CM2	TEXIER	BOUKHARI Ghizlane	Wiam
11	CE2	JUDE	DESPARAINS Lise	Elsa
12	CM1	DELANNE	CLEMENT BROWN Louise	Emily
13	CE1	GUILMAN	LAPLAUD Cyril	Loup
14	CM1	BETHOULE	PATAUD Bertrand	Mona
15	CE2/CM2	LUSSO/BRIZARD	CHBIKI Ahmed	Nahil/Ilyess
16	CE1/CM2	VERNAUDON/LAPIERRE	DOUTRE Nathalie	Lucie/Lola
17	CE1	DE BEAUNAY	VERGER Morgane	Louise
18	CE1/CM2	DE BEAUNAY/BRIZARD	RAULO Mélanie	Anton/Marion

Suppléants

	Niveau	Classe	Nom	Elève
1	CM2	LECHAT	MERCIER Sophie	Lucas
2	CM1	BETHOULE	TROUTAUD Léa	Mathilde/Louisa
3	CM1	DELANNE	MARTAGEIX Estelle	Eleni
4	CM1	LALLOUE	DIRUY Delphine	Antoine
5	CE1/CM2	VERNAUDON/BRIZARD	DERAMBURE Amaria	Alexandre/Antoine
6	CM2	LECHAT	BARDY Amal	Naël
7	CM2	BRIZARD	DESCAMP Christine	Jeanne
8	CE1	VERNAUDON	CHAFFAUD Olivier	Louis
8	CP	BALLOT	ROBERT Elodie	Noam
10	CM2	LAPIERRE	BOULON Bernard	Louise
11	CM1	DELANNE	MARECHAL Mélanie	Naëlle
12	CP	PRADEAU	FAYE Soumaya	Adela
13	CP	BALLOT	MESCAM Lauriane	Robin
14	CM1	BETHOULE	PATON Laurianne	Léonard
15	CP	SCHNEIDER	EL BALKHI Kinda	Ilyam
16	CP	SCHNEIDER	GAULTIER Guillaume	Pierre
17	CE2	LUSSO	RAYMONDEAU MOUSTAFA Hajja	Thomas
18				

- l'association APE, qui s'occupe des activités extra scolaires, d'organiser des manifestations pour les enfants, le but est de faire du lien ;
- DDEN, M Robert Couty nommé par l'inspection académique, dont la mission est de servir de lien entre les partenaires et l'école ;
- les représentants de la municipalité, M Gilles Bégout Maire et Pascale Fontarensky adjointe chargée des affaires scolaires ;
- les enseignants de chaque classe et le directeur.

➤ **Fonctionnement** : lecture puis vote du règlement intérieur du Conseil d'école

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du conseil d'école Antoine de St EXUPERY à Isle 2022 – 2023

Article 1^{er} : *Le Conseil de l'École comprend parmi ses membres, en 2022 – 2023 comme :*

- Membre de droit avec voix consultative :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription de Haute-Vienne 6

- Membres de droit avec voix délibérative :

Le directeur de l'école, Président du Conseil d'École : M. Casagrande

Le Maire de la commune ou son représentant

Un conseiller municipal, désigné par le Conseil Municipal

Les 18 enseignants de l'école ⁽¹⁾ :

Les 18 parents élus titulaires ⁽¹⁾ : (les parents élus suppléants si les titulaires ne sont pas présents)

Les Délégué(e)s Départementales de l'Éducation Nationale chargée de visiter l'école

(1 vote par DDEN, au maximum 2 DDEN)

Mme ou M. MAUROUX/BAUGE BORIE, membre du réseau d'aides spécialisées (RASED), intervenant dans l'école, choisi(e) par le conseil des maîtres ou son représentant.

Article 2 : *Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.*

Article 3 : *La convocation et l'ordre du jour du conseil d'école sont établis par le Président du conseil d'école. Il est adressé aux membres de droit au moins huit jours avant la date de la réunion. Il appartient à ces derniers (les membres titulaires), s'ils ne peuvent être présents, de transmettre à leur suppléant la convocation.*

Le conseil d'école peut également être réuni suite à la convocation par le directeur de l'école, à la demande du maire ou de la moitié des membres.

Article 4 : *Peuvent assister avec voix consultative aux séances du conseil d'école, pour les affaires les intéressant, les personnalités citées à l'article 17 du décret du 06 septembre 1990 (IEN).*

Le président du conseil d'école peut en outre inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation peut être utile en fonction de l'ordre du jour. Il revient au président du conseil d'école de mener les débats, distribuer la parole, organiser le vote en cas besoin.

Article 5 : Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils ne prennent pas part aux débats, sauf après y avoir été invités par le président.

Article 6 : A réception de l'ordre du jour de la réunion du conseil, tout membre qui souhaite voir traiter une question particulière ne figurant pas à l'ordre du jour, la transmet par écrit au président du conseil d'école au moins 48 heures avant la tenue de la réunion

Article 7 : Les scrutins du conseil d'école se déroulent à main levée. Si l'un des membres de droit en fait la demande, le scrutin se déroulera à bulletin secret.

Article 8 : Le déroulement de la séance est consigné dans un procès-verbal accompagné, le cas échéant, de la fiche portant la ou les délibérations du conseil et les votes exprimés (modèle joint).

Le procès-verbal est rédigé par un (e) secrétaire de séance désigné (e) en début de séance.

Le procès-verbal est finalement dressé par le président du conseil d'école, signé par celui-ci et contresigné par le secrétaire de séance ;

Le procès-verbal est soumis aux règles de diffusion suivantes :

Un exemplaire est consigné dans un registre spécial consigné à l'école

Un exemplaire est adressé au maire de la commune

Un exemplaire est remis à chaque membre de droit du conseil d'école

Un exemplaire est adressé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription

Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Article 9 : Toute observation sur le contenu du procès-verbal doit être transmise au président du conseil, dans un délai de 8 jours suivant sa réception.

Le président du conseil d'école, dans un délai de 8 jours suivant la réception des observations, apporte, selon l'urgence, la réponse souhaitée ou indique que la question posée sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Article 10 : Pour l'année scolaire, les dates des conseils d'école : lundi 17 octobre 2022, mardi 21 mars et jeudi 22 juin 2023.

Le Directeur, Président du Conseil d'École

⁽¹⁾ Autant de maîtres que de parents que de classes

➤ **Vote pour le fonctionnement**

Le présent règlement intérieur du conseil d'école a été adopté à l'unanimité en séance du 17 octobre 2022

Vote à main levée, résultats : unanimité pour ; 0 contre, 0 abstention

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année une liste s'est présentée : 18 sièges étaient à pourvoir.

Un taux de participation de 58.89%; 59.48% l'an dernier ; 58,92%, 57,83% les années précédentes.

La liste a obtenu 344 suffrages exprimés sur 669 inscrits.

18 sièges ont donc été attribués.

Remarque : cette année il y a eu 50 bulletins blancs ou nuls (63, 53 et 33 les années précédentes).

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance cette année.

Le vote n'a pas eu lieu en mode électronique comme c'est prévu dans la loi Rilhac, les moyens n'ont pas été mis en place par le ministère.

3. Fonctionnement de l'école :

➤ effectifs et répartitions :

Les élèves sont répartis de la manière suivante (carte scolaire du 15 septembre) :

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs Hors ULIS (1)	Effectifs ULIS (2)	Effectifs totaux (1) + (2)
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	CP Mme SCHNEIDER Elisabeth	19	1	20
		CP Mme PRADEAUD Christelle	19	0	19
		CP Mme BALLOT Gwénaëlle	18	0	18
		CP Mme BROUSSE Emilie	19	0	19
		TOTAL DU NIVEAU	75	1	76
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1 Mme DE BEAUNAY Sandrine	23	0	23
		CE1 Mme VERNAUDON Hélène	23	0	23
		CE1 Mmes GUILMAN Ophélie et DEGOMME Pauline	23	0	23
		TOTAL DU NIVEAU	69	0	69
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE2 Mme LUSSO Claudine	26	1	27
		CE2 Mme JUDE Catherine	26	0	26
		CE2 M. CHAPUT Geoffrey	26	1	27
		TOTAL DU NIVEAU	78	2	80
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme TEXIER Marie-Pauline	8	2	10
		CM1 M. BETHOULE Jean-Claude	25	2	27
		CM1 Mme DELANNE Nathalie	24	2	26
		CM1 Mme LALLOUE Catherine	25	2	27
		TOTAL DU NIVEAU	82	8	90
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM2 Mme LECHAT-LAFAYE Cécile	25	0	25
		CM2 Mme BRIZARD Audrey	25	0	25
		CM1-CM2 Mme TEXIER Marie-Pauline	12	1	13
		CM2 Mme LAPIERRE Nathalie	25	0	25
		TOTAL DU NIVEAU	87	1	88
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			391	12	403

Total : 403 élèves (actuellement 406 réellement inscrits et présents), auxquels s'ajoutent les 8 élèves de la classe d'IME ; 395, 436, 416 élèves les années précédentes.

➤ **règlement intérieur de l'école :**

Le règlement intérieur est identique à celui de l'an dernier, le règlement intérieur 2022 - 2023 est approuvé à l'unanimité.

contre:0

abstention :0

➤ **aménagements/travaux:**

-les travaux d'été : comme chaque année, ils ont été nombreux et multiples en raison du nombre de classe et des demandes associées liées aux besoins qui sont remontés par les enseignants. Toutes les demandes à destination des classes et donc des élèves sont priorisées. Certaines sont en cours (brise soleil + plan de travail + vidéo projecteur dans salle des maîtres, store dans une classe, vitrage cassé + tableau blanc bureau direction, panneaux d'affichage dans les couloirs).

Remerciements à M. DUMAIN pour sa mise en relation fin juin et aussi un grand merci aux agents des services techniques pour leurs interventions ; nous avons toujours plaisir à bénéficier de leurs venues solutionnantes.

-planning du bus : nouveau fonctionnement permettant d'avoir une vision sur l'année très appréciable et plus efficace, cela permet d'avoir une visibilité sur la disponibilité.

-aménagements pour des économies d'énergie : parole laissée à M. le Maire pour qu'il en fasse la présentation.

-réglage indépendant de chaque classe pour l'éclairage et le chauffage, la température sera réglé à 19 degrés pour suivre les recommandations gouvernementales.

-le gymnase ne sera pas chauffé (mises-en hors gel) et son éclairage bénéficie d'une baisse de l'intensité afin de moins consommer d'énergie, des travaux sont prévus pour passer en chauffage biomasse.

➤ **3 remarques :**

-en cas d'absence, il n'y a pas besoin de certificat médical, les parents doivent appeler l'école ou aller directement voir le maître ou la maîtresse de l'élève pour informer (et dans tous les cas justifier par écrit dans le cahier de liaison avant ou après l'absence).

-l'enseignant est l'interlocuteur privilégié et doit le rester : c'est lui qui est en charge directe des élèves. Pour toute question pédagogique ou en lien avec la vie à l'école, ou problème relationnel entre élèves sur le temps scolaire, il convient en tout premier lieu d'en informer l'enseignant (par écrit dans le cahier de liaison, oralement, ne pas hésiter à en profiter pour demander un rendez-vous avec l'enseignant afin d'évoquer la situation de vive voix).

-évolution du fonctionnement de l'école suite au départ partiellement remplacé du poste adapté occupé par Mme REYTIER (passage de 8 demi-journées à 2) : gestion des entrées à l'école des personnes qui sonnent, des appels (émissions) aux parents des élèves absents, des appels (réceptions) de parents suite à des changement de confort pour les sorties de cour (il ne va pas à la garderie, en fait il ne va pas à la cantine)...

Cela va demander avec moins de moyens, plus de travail au directeur/aux enseignants. Il faudra donc pour certains parents plus de rigueur/ponctualité.

4. **Santé et Sécurité à l'école :**

➤ **Les règles sanitaires :** nous avons un nouveau protocole lié à la COVID depuis la rentrée.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des mesures sanitaires détaillées dans le protocole qui a été communiqué à tous les parents. La mise

en place du protocole et son respect implique la responsabilité de chacun.
Ce protocole comporte 4 strates (socle, puis 3 niveaux : vert, orange, rouge)
rapide rappel :

Niveau socle depuis la rentrée.

Les parents doivent s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève. De même, les élèves ayant été testés positivement doivent être isolés et ne pas venir à l'école. Les parents doivent en informer l'enseignant/le directeur.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

En primaire, cours en présentiel même au niveau rouge.

Port du masque selon les règles en population générale (décision préfectorale ou selon autorités sanitaires)

Limitation du brassage par niveau obligatoire à partir du niveau orange.

Mesures locales :

Travail en concertation avant la rentrée entre les 3 directions des 3 écoles et M. Fabien LEBLANC + M. Antoine PHILOUZE avec qui il a été très facile d'échanger pour s'organiser.

Niveau socle depuis la rentrée ce qui a permis de revenir à des horaires d'entrée et de sortie non échelonnés (pas de mesure particulière, recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention), une seule et même récréation.

En cas de changement de niveau, on pourra revenir sur le fonctionnement de l'an dernier. Si modification de niveau il y aura 10 jours d'adaptation.

Il est rappelé que les enfants peuvent se munir d'une gourde ou d'un gobelet à leur nom ainsi que d'un essuie mains personnel.

Le port du masque : il est laissé à l'appréciation de chacun. Par contre, en cas de port obligatoire (niveau 1 et plus), chaque enfant doit disposer de deux masques par jour. L'école peut en donner occasionnellement. Il est conseillé de ranger le masque dans une pochette, un petit sac.

La cantine : 2 services sont organisés : les élèves d'Ulis et d'IME, les CP, les CE1 et 2 CE2 au premier service ; les autres classes au 2nd.

➤ La sécurité à l'école :

La sécurité dans les écoles est toujours un point d'actualité. Il y a 3 axes/plans.

Le PPMS risques majeurs (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ; chaque enseignant a des missions précises à accomplir en fonction de la nature du danger (tempête, inondation, rupture de barrage, produits chimiques, explosion, séisme, glissement de terrain). Il s'agit d'un document d'une soixantaine de pages avec une réactualisation annuelle.

Le PPMS attentat intrusion : il s'agit d'un document qui établit un descriptif de l'établissement, le recensement des effectifs, des lieux de sortie, des lieux de confinement, des ressources de secours, des actions à mettre en place. Lui aussi est réactualisé chaque année.

Ces 2 PPMS sont transmis aux services référents de l'éducation nationale par le biais de notre assistant prévention.

Un document de synthèse est disponible facilement dans chaque classe afin que tout enseignant remplaçant puisse en prendre connaissance rapidement et l'ait à sa disposition.

Les exercices sont préparés ou inopinés. Ils sont plusieurs dans l'année. Les enfants doivent connaître les gestes, les sorties de secours, les signaux d'alerte. L'objectif est de mettre en place des automatismes. Des enfants n'ont pas eu le comportement adapté et attendu lors de ces exercices. Il est regrettable qu'il faille « faire la police » auprès de certains élèves qui pourtant ont une parfaite connaissance des attendus requis.

Trois exercices sont programmés/réalisés en période 1 (voire 2).

- 1 exercice incendie

- 1 exercice "attentat intrusion"

-1 exercice de mise en sécurité pour cas de risques majeurs, sans regroupement des élèves dans les salles de confinement (afin d'éviter toute situation de brassage dans un local intérieur)

Nous n'avons pour l'instant pas d'alarmes différenciées pour intrusion attentat et risques majeurs. Nous utilisons la sonnerie de cour en variant les temps d'appui. L'ajout d'une alarme spécifique est à l'étude par la commune depuis 2 ans.

Le plan Vigipirate est toujours d'actualité: protections aux abords de l'école.

Il est recommandé de ne pas rester devant l'école, de respecter les horaires et d'éviter les attroupements.

Portail du haut : la zone de courtoisie pour la sortie des élèves est respectée ; les parents jouent le jeu ; cela est moins oppressant pour les enfants.

Remerciement aux parents qui respectent la zone de courtoisie.

5. Suivi des élèves :

➤ PPS / handicap accompagnement AVS :

Dans l'école, il y a :

-des classes au parcours général avec des élèves ayant ou pas un handicap donc avec PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou pas, et accompagnement d'une AVS AESH ou pas. Il y a 11 AVS AESH qui interviennent (à temps complet ou partiel), 15 élèves avec accompagnement.

-un dispositif ULIS pour 12 élèves qui est en lien **direct** avec les autres classes pour permettre l'inclusion (apprentissages disciplinaires, participation aux projets...)

-une classe délocalisée IME EMESD avec 8 élèves qui est aussi en lien avec les autres classes (pour d'abord une socialisation puis si cela est possible (c'est en fonction des différentes contraintes présentes) une participation ponctuelle ou totale à des projets et à certaines disciplines : EPS, éducation musicale, arts plastiques.

➤ Les évaluations nationales :

En ce début d'année scolaire, les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques ont été évaluées. Ces évaluations sont un outil pour l'enseignant qui adapte son enseignement en fonction des besoins des élèves. Les résultats des évaluations sont communiqués aux parents de chaque élève et ce individuellement.

En élémentaire, le **LSU** le livret scolaire unique, est établi par semestre ou par période scolaire ou période spécifique.

Des rencontres régulières avec les parents et des bilans intermédiaires sont mis en place dans les classes. Les enseignants ont à cœur de remplir leurs missions et le font quotidiennement avec professionnalisme.

Le LSU est la liaison entre école et parents, la procédure pour créer le compte parental sera remise sur le blog.

➤ APC : Le fonctionnement est connu de tous et n'a pas besoin d'être détaillé.

➤ Liaison école-familles :

Le cahier de liaison est l'**outil premier** pour communiquer entre l'école et les parents : les mots écrits/collés doivent être lus et signés. Ce cahier doit être consulté tous les jours.

Le blog : <https://blogsenclasse.fr/87-isle-primaire-saint-exupery>

Les messages importants concernant la vie de l'école sont déposés sur ce blog.

Le blog (avec sa partie cahier de textes) a été surtout un outil lors du confinement ou lors d'une fermeture de classe pour cause de COVID. Il ne peut pas remplacer des cours en présentiel ni se substituer au cahier de textes/de liaison.

Les enseignants qui le désirent ont un cahier de textes pour déposer les devoirs, les leçons et les recherches à faire à la maison.

Le blog est bien un moyen secondaire et complémentaire au cahier de liaison, tout comme le sont le cahier de textes électronique et l'adresse électronique professionnelle des enseignants ; le premier support reste et doit rester le cahier de liaison/le cahier de textes de l'élève qu'elle que soit sa forme. Les adresses électroniques sont destinées à la continuité pédagogique, c'est à dire en cas de fermeture de la classe pour cause de COVID, ou pour faciliter le fonctionnement lorsque le message revêt un caractère urgent.

6. Présentations des activités : sorties, séjours, projets

➤ Le projet d'école dont sa partie E3D:

Le projet d'école

-Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves (maîtrise de la langue, mathématiques, éducation morale et civique)

-Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive (personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins ; renforcer la qualité de la vie scolaire)

-Volet 3 : les parcours spécifiques (Parcours d'éducation artistique et culturelle ; Parcours éducatif de santé ; Parcours citoyen; Éducation au développement durable ; Le développement des compétences numériques)

Les écoles d'Isle appliquent une culture d'école du développement durable depuis 2018 ; c'est un projet regroupant tous les acteurs de l'école et autour de l'école.

Il est présenté les différentes actions envisagées pour l'année autour de thèmes : réduction des déchets, actions de solidarité, énergie et écogestes, alimentation et à partir de cette année : biodiversité. Cela consiste à tenter de mettre en place une conscience et un comportement écocitoyens de tous nos actes dans et autour de l'école (périscolaire, cantine, parents, fournitures...) sans créer d'éco-anxiété chez les élèves.

Pour la mise en place, il y a : 1 groupe de travail par période, 1 assemblée écocitoyenne (« éco-ambassadeurs ») par période, 1 Comité de pilotage par trimestre avec deux enseignants volontaires/bénévoles.

Les actions sont menées dans toutes les classes qui ont chacune des « éco-ambassadeurs » et en partenariat avec la cantine, le périscolaire et les services techniques de la mairie.

Les éco-ambassadeurs se sont réunis lundi 3 octobre (choix d'actions pour la semaine du goût du 10 au 16/10 et planification de l'écriture d'une charte de l'écocitoyen (pour ancrer les rituels et renforcer les bons gestes enseignés depuis 4 ans) ; ils ont été élus en début d'année. Ils ont bénéficié d'un temps de formation mardi 4/10 après-midi.

Projet du journal scolaire : rédaction de l'EcolobouMag (ce journal a été ouvert à toutes les thématiques de l'école) à paraître avant les vacances de Noël. Ce journal ne sera plus édité sous format papier (sauf 1 exemplaire pas classe) : il sera posté sur le blog ; les parents en seront informés.

➤ Le projet jardin, qui est lié au projet E3D :

Madame Philouze en assure la coordination. Cette année 8 classes (dont 2 de maternelle) sont concernées. Le planning d'occupation du jardin (1 ou 2 parterres par classe) et des plantations est en cours de réalisation ; l'entretien du jardin est programmé selon la saisonnalité.

Un travail pédagogique sur la biodiversité est mené (faune et flore) qui débouchera sur une exposition. Un appel au don de plants/semis/graines est effectué auprès de tous les parents.

➤ Les autres projets

de classe, de groupe de classe : exemple, les classes découvertes, le prix Funambules, le projet handball/badminton avec un intervenant, Concours Créatif, la sécurité routière (piste mise à disposition), les gestes qui sauvent avec l'Unass, l'éducation à la santé avec l'intervention d'étudiants du Service Sanitaire, le projet Odysée, la participation au Salon du Livre, le prix je lis j'élis en coopération avec la Médiathèque, le programme pHare (lutte contre le harcèlement et les discriminations), le vélobus organisé maintenant par l'APE...

+présentation par Mme Farcy de l'APE des actions qui seront menées cette année. Elles ont pour but premier de créer du lien social (les enfants y viennent s'amuser et les parents s'y rencontrer)

Il y a eu 11000€ de bénéfices l'an dernier (suite aux actions sur les 3 écoles) ce qui permet d'octroyer 10€ par élève et d'offrir un spectacle de Noël.

1^{er} Temps fort le 4 Octobre : formule vente de goûter à emporter 1.50€ 2 madeleines et 1 boisson, possibilité de barbe à papa. Jeux gratuits empruntés à la médiathèque.

Vente de sapin de Noël.

Spectacle de Noël pour l'élémentaire, la date est à définir.

Chocolats de Pâques.

Nouveau goûter le 7 Avril avec déguisement sur la journée ; avec l'association Véli Vélo pour apprendre à faire du vélo, réparer le vélo juste avant la période Vélo Bus.

Ventes de plantes le 5 Mai

Vite ta chambre le 11 Juin

Fête de l'école le 23 Juin.

7. Compte rendu financier de la coopérative :

Il est présenté par M CHAPUT (trésorier)

Les comptes ont été clôturés le 26/09/22.

Pour l'année 2021-2022 : Total recettes : +17 344,23€ ; Total dépenses : -18 933,06€

Un bilan détaillé est transmis (présentation orale + communication écrite).

L'association a changé de banque car trop de frais étaient imposés (passage de la Banque Postale au Crédit Mutuel Enseignant).

BILAN ANNUEL DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE USEP JEUNESSE SCOLAIRE ISLE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Établi le 16 octobre 2022 (arrêt des comptes au 26 septembre 2022)

Recettes		Dépenses	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Participation de rentrée des familles	3 161,00 €	Frais bancaire – La Banque Postale	172,95 €
Participation des familles aux sorties faites durant l'année	4 333,50 €		
Subventions APE	351,00 €	Abonnements, revues de classe, sites web pédagogiques	596,00 €
Subventions pour sorties scolaires <i>Mairie</i>	290,00 €	Contrat établissement MAE	216,20 €
Subventions projet E3D <i>Mairie</i>	600,00 €	Cotisations USEP pour 11 classes	1 356,75 €
Subventions projet E3D <i>Comité de jumelage</i>	147,00 €	Dépenses des enseignants au titre des sorties scolaires (transports, entrées, JME, théâtre, intervenants extérieurs hors E3D)	9 406,88 €
Autres subventions <i>Conseil Général et Compte classe de découverte</i>	2 622,73 €	Dépenses des enseignants au titre de l'achat de matériel pédagogique	3 304,10 €
		Dépenses des enseignants au titre du projet E3D (interventions + matériel divers)	705,38 €
Recettes photos scolaires	2 261,00 €	Rétrocession aux écoles maternelles de la part des subventions touchées au titre du projet E3D	450,00 €
Recette vente des Tee-shirts Ecolobou	2 795,00 €	Fabrication des Tee-shirts Ecolobou	2 000,00 €
Recette vente des Ecolobou Mag 1 et 2	783,00 €	Impression des Ecolobou Mag 1 et 2	724,80 €
Total des recettes	17 344,23 €	Total des dépenses	18 933,06 €

Soit un déficit annuel de 1 588,83 €

Ce déficit n'est que sur l'exercice 2021/2022 et ne signifie nullement un déficit général de la coopérative scolaire.

8. Questions Diverses /remarques :

-De nombreuses classes sont équipées de capteurs CO. En cas de changement de couleur, il est préconisé l'aération des salles de classes. Quel usage sera fait des informations données par ce capteur ? La priorité sera-t-elle donnée à la lutte contre le COVID, ou au confort des enfants en classe ? Les enseignants ont-ils tous les mêmes informations ? Certains ont-ils des astuces pour limiter les perturbations de la classe par ce témoin lumineux parfois anxigène, et par les courants d'air et la fraîcheur qui peuvent déconcentrer ?

Réponse :

-les capteurs sont présents depuis l'an dernier ; ils ne sont pas une nouveauté tout comme la COVID et les mesures préventives de lutte,

- leur usage est à l'appréciation de chaque enseignant,
- le protocole national qui sert de référence préconise une aération toutes les heures de 10 minutes,
- il n'y a pas d'opposition entre le chauffage et l'aération, il faut éteindre le chauffage le temps d'aération.

- Il semblerait que les capteurs gérant la lumière aient une sensibilité particulière, nécessitant de faire de grands gestes, ou de fermer les stores pour allumer la lumière, ce qui est en contradiction avec les objectifs énergétiques. Qu'en est-il ?

Réponse:

Le début a été chaotique, a entraîné des perturbations certaines qui ont été toutes remontées aux services techniques municipaux. Le fournisseur est venu le 14 octobre. Il y a donc eu des réglages manuels sur les détecteurs et des évolutions du système (télécommande pour les services techniques afin d'opérer plus finement sur les capteurs de luminosité et de présence...) ; ces réglages étaient indispensables.

- Un voyage scolaire a été effectué par certaines classes. Pour quelle raison des élèves de même niveau peuvent ne pas avoir la possibilité d'y participer également ? En effet, ils partagent des enseignements communs de part des décloisonnements entre les classes.

Réponse :

- les décloisonnements entre les classes ne touchent pas toutes les matières
- les enseignants bénéficient d'une liberté pédagogique et ont le choix de participer ou pas à un projet, un concours, un prix...
- si le hors temps scolaire est soumis à l'accord parental il relève d'abord de l'initiative propre de l'enseignant qui a toute latitude de gérer son temps personnel et donc bénévole.

- Les cahiers de texte sur le blog sont une ressource très importante pour les parents : quand les enfants ne copient pas bien les devoirs, en cas d'absence, pour organiser les devoirs à la maison, pour les enfants en garde partagée... Serait-il possible que l'utilisation des cahiers de texte soit étendue ?

Réponse :

Pour communiquer, le format papier est privilégié (cahier de liaison, cahier de textes). Tout ce qui a été mis en place (blog) dans le cadre de la continuité pédagogique (pour répondre à une fermeture de classe liée à la COVID) n'est plus utilisé. C'est un outil que chacun est libre de s'emparer ou pas en dehors de la continuité pédagogique.

Il convient également de s'en référer au fonctionnement et aux informations présentées par chaque enseignant en réunion de début d'année.

- Certains parents font part d'une grande charge de travail pour les enfants le soir (leçons à apprendre par cœur, mots à savoir orthographier, poésie, lecture, autodictée...).

Réponse :

Le sujet a été évoqué en conseil des maîtres. Lors des réunions de rentrée chaque enseignant explique le temps qu'il doit être passé aux devoirs. En cas de difficulté, il faut le faire remonter et s'en entretenir avec l'enseignant ; des solutions et des adaptations seront trouvées et mises en place (quantité de devoirs, devoirs donnés à l'avance, différenciations...). Il ne doit pas y avoir de souffrance d'enfants à ce sujet.

Les parents ont fait passer le message d'avoir les devoirs en avance pour anticiper le volume de travail en fonction des activités extra scolaires des enfants.

- Les parents observent qu'il y a un grand nombre d'enfants dans la cour du haut lors des récréations du matin et de l'après-midi (CP - CE1 - Ulis).

Réponse :

-c'est erroné : dans la cour du haut il n'y a pas les niveaux mentionnés
-il y a un changement cette année : il n'y a plus d'horaires décalés et donc de récréations décalés. Les élèves sont donc mathématiquement plus nombreux et les cours offrent le même espace.
-il n'y a pas eu plus d'accident (aucun depuis la rentrée)
-les parents observateurs sont cordialement invités à participer à la surveillance des récréations avec les enseignants

- Les RPE vont aborder avec la mairie le sujet des incivilités routières et verbales observées aux abords de l'école, et notamment dans la rue Jean Rebier. Une communication via le blog de l'école l'année dernière avait permis d'informer les parents sur l'existence de parkings. Serait-elle renouvelable cette année ?

Réponse :

Une communication de la part des RPE par mail a été faite pour redonner les infos sur les stationnements. La Mairie a apporté un soutien avec la présence d'un ASVP. M Le Maire rappelle la chance d'avoir un grand parking (au-dessus de l'EPHAD) à proximité de l'école Un affichage est déjà présent devant l'école Le directeur de l'école va relayer l'info sur le blog de l'école.

- La possibilité de garer son vélo dans la cour de l'école semble mal connue. Serait-il possible de communiquer à nouveau sur ce sujet, via le blog de l'école ?

Réponse :

-l'article sur le blog est toujours présent (page 4), d'actualité et disponible à la consultation.
-ce même article va être republié pour « remonter » dans les pages du blog

Cette question sera également abordée avec la mairie. Nous constatons une difficulté dans la transmission d'informations : le mailing de l'école comporte des erreurs (inévitables), ne permet pas d'informer 100% des parents. Le recours à la communication dans les cahiers nécessite (surtout pour les petites classes) le recours au papier, ce qui ne va pas dans le sens du projet E3D. Il existe des confusions pour les parents dans les missions de la mairie et celles de l'école, ce qui entraîne une fréquentation insuffisante du site internet de la mairie.

Quels éléments de réponse pour améliorer la communication entre tous les acteurs ?

Le blog de l'école peut-il devenir un outil central de communication ? Pourrait-il permettre des renvois vers le site de la mairie ?

Réponse :

-le blog concerne uniquement le fonctionnement de l'école
-il y a un lien de renvoi présent sur le blog pour aller directement sur le site de la mairie
-remarque : le numérique est lui aussi pollueur et consommateur d'énergie/de ressources
-un mot dans les cahiers de liaison sera mis afin de rappeler l'existence du blog

-sorties scolaires : des parents souhaiteraient en être informés en amont afin d'être sollicités ou pouvoir se proposer pour participer à l'encadrement (cela leur permettrait de s'organiser professionnellement)

Réponse :

-le fonctionnement optimal lors des sorties scolaires est recherché par les enseignants

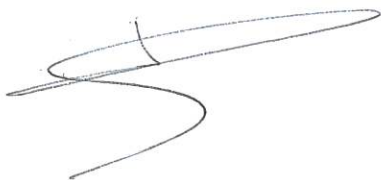
-les enseignants sont libres de leur communication auprès des parents de leur classe

La séance est levée à 20h30

Remerciements à tous les participants du conseil d'école, à tous les parents et à la mairie


Le secrétaire de séance : Mme DOUTRE

signature

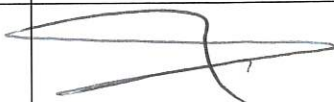
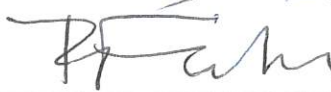
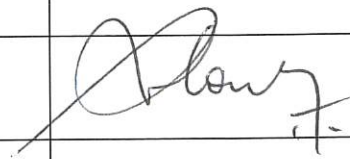




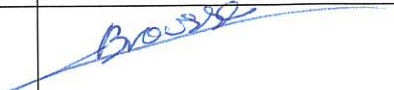
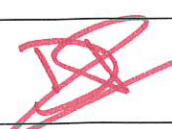


Le directeur : Stéphane CASAGRANDE



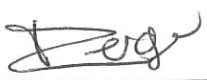


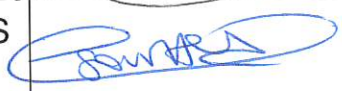

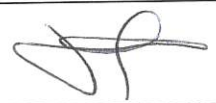
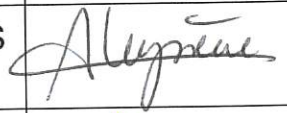


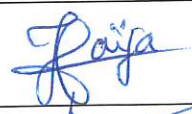
signature



Conseil d'École du Lundi 17 octobre 2022

M./Mme	Nom	Qualité	Émargement
M.	BLANCHER	IEN	
M	BEGOUT	MAIRE <u>ou</u> son représentant	
Mme	FONTARENSKY	CONSEILLER MUNICIPAL ADJOINTE	
Mme	ROCHE	DDEN	
M.	COUTY	DDEN	
Mme	PHILOUZE/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	
Mme	PRADEAUD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BALLOT ou NICOLINI	ENSEIGNANT de classe	
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BROUSSE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	GUILMAN/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	

Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
M	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
M	BETHOULE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BRIZARD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LECHAT-LAFAYE/ AUDEBRAND	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LAPIERRE	ENSEIGNANT de classe	
M	CASAGRANDE	DIRECTEUR	
		RASED (G ou PSY)	

Mme	MONDOLLOT	ENSEIGNANT IME ESMED	
Mme	DOUTRE Nathalie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	BEROIN Agnès	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	VEIGER HABERSTROM NORGANE	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M	LAPLAIN CYRIL	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	Rouiss Geraldine	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	FAYE Soumaya	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	PATON Laurianne	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M ^{me}	BRICARD Nagah	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	LEYSSENE Anne-Lawe	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M ^{me}	MESCAM Lauriane	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	MORTIER Cécile	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme M	RAYMONDEAU- MOUSTAFA Haïja	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	GRARD Sylvie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	